

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021-39**

**acte : 7.1**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
---------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Nom des membres ayant participé au vote :**

D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C. DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**BUDGET PRIMITIF 2021**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après en avoir délibéré,**

**Pour 23 dont 3 pouvoirs,**

**8 abstentions : C. Mongeard, S. Dailly, M. Benard-Louis, J-F Rondelli, N. Charbaut, S. Dervin, V. Droin, R. Léfèvre**

**VOTE** le Budget Primitif 2021 décliné ci-après :

**Budget principal :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES ..... 6 749 700 €

RECETTES ..... 6 749 700 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES ..... 5 415 600 €

RECETTES ..... 5 415 600 €

**VOTE GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL..... 12 165 300,00 €**

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021

Affichage en mairie le : 1/04/2021

**COMMUNE NOUVELLE  
 D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021-40**

**acte : 7.2**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
<b>Nom des membres ayant participé au vote :</b>				
D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C. DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINGOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN-SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2021 POUR AY-CHAMPAGNE**

Le Centre Départemental d'Assiette (CDA) nous a notifié l'évolution suivante de nos bases fiscales, et ainsi le produit fiscal assuré à taux constants :

Dont taux TFPB départemental 2020 : 15,51 et taux TFPB communal 2020 : 26,14

	Bases effectives 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit fiscal assuré à taux constants
Taxe Foncière Bâti	7 674 994 €	6 277 000 €	41,65 %	2 614 371 €
Taxe Foncière Non Bâti	1 208 328 €	1 211 000 €	26,93 %	326 122 €
Taxe Professionnelle	Transfert à la CCGVM			
				2 940 493 €

Par ailleurs, les compensations évoluent de la manière suivante :

	Etat 1259 - 2020	Etat 1259 - 2020
Taxe d'Habitation	126 100 €	64 747 €
Taxe Foncière (Bâti)	1 623 €	607 550 €
Taxe Foncière (non Bâti)	44 748 €	44 600 €
Taxe Professionnelle :		
- Dotation unique spécifique (TP)	0 €	
- Réduction de la fraction imposable des salaires		
- Abattement général de 16 % des bases		
- Suppression progressive de la part des salaires	Transfert à la CCGVM	Transfert à la CCGVM
Effet du coefficient correcteur		300 292
	172 471 €	1 017 189 €

Le produit fiscal suffisant à l'équilibre du budget est de 2 940 493 €.

Ainsi le coefficient de variation pour l'année 2021 est de :

$$\frac{\text{Produit fiscal attendu}}{\text{Produit à taux constants}} = \frac{2\,940\,493 \text{ €}}{2\,940\,493 \text{ €}} = \text{Coefficient de variation} = 1$$

Pour 2021 il est proposé de ne pas augmenter les taux.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs),**

**DECIDE** de voter les taux des impôts locaux comme suit :

	<b>2021</b>
-taxe foncière sur le bâti	41,65%
-taxe foncière non bâti	26,93%

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :  
Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021  
Affichage en mairie le : 1/04/2021

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021-41**

**acte : 7.1**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
---------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Nom des membres ayant participé au vote :

D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C. DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après constatation lors du vote du compte administratif, qui doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> Juillet.

Toutefois, lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dès le budget primitif.

Pour des raisons techniques, le compte de gestion et, ainsi dès le compte administratif, peuvent rarement être produits avant le 31 Mars, date limite de vote du budget primitif.

Néanmoins, l'instruction M14 permet une reprise anticipée des résultats de l'exercice N, dès le vote du budget primitif N+1, à condition de justifier ces résultats par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- un état des restes à réaliser au 31 Décembre 2020 (établis par l'ordonnateur)
- le compte de gestion, s'il a pu être établi
- une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

La reprise anticipée est possible pour la totalité de la part du résultat excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et toujours sous la réserve d'une régularisation, dans la plus proche décision modificative suivant le compte administratif (et avant la fin de l'exercice 2021), des éventuels écarts :

- entre le résultat évalué et le résultat constaté
- entre le besoin de financement estimé et le besoin de financement constaté.

Rappelons que le besoin de financement résulte du cumul du résultat antérieur d'investissement et du solde des restes à réaliser.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Budget Primitif 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs),**

**CONSTATE** les résultats de l'exercice 2020 présentés ci-après.

**DECIDE** de reprendre par anticipation le résultat calculé ainsi :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	1 697 244,51
Besoin de financement de la section d'investissement 2020 arrêté : - Résultat d'investissement 2020 avant affectation - Restes à réaliser en dépenses - Restes à réaliser en recettes Solde des restes à réaliser :	- 1 239 100,71 € 1 057 960,00 € 561 960,00 € -496 000,00 €
Besoin de financement - Reprise anticipée	1 697 244,51 €
Fonds libres	0,00 €

En tout état de cause, l'assemblée devra se prononcer, après le vote du compte administratif 2020, sur l'affectation en réserve définitive du résultat, afin de couvrir, au minimum, le besoin de financement de la section d'investissement.

Elle devra également, par décision modificative du Budget 2021, procéder à l'inscription du solde d'exécution d'investissement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Dominique LEVEQUE**



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021

Affichage en mairie le : 1/04/2021

Résultats Perception

AY-CHAMPAGNE	FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2020 POUVANT ETRE REPORTE AU BP 2021		
	COMPTE		
	ADMINISTRATIF	BUDGET PRINCIPAL	

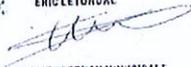
		SOLDE	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser au 31/12/20	INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT	-496 000	1 057 960,00	561 960,00

Section d'Investissement	résultats propres à l'exercice 2020	-398 714,31	2 355 330,13	1 956 615,82
	solde reporté au 31/12/19	-840 386,40		
	solde global d'exécution	-1 239 100,71		
Solde d'exécution + restes à réaliser		-1 735 100,71		

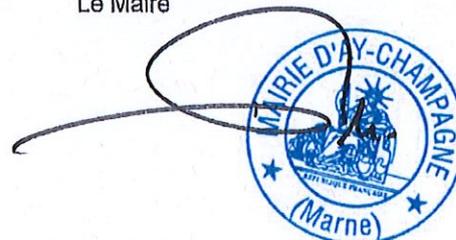
Section de Fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2020	1 421 957,82	5 618 326,95	7 040 284,77
	solde reporté au 31/12/19	275 286,69		
	Résultat global à affecter	1 697 244,51	840 386,40	275 286,69

Résultats cumulés 2020		-37 856,20	9 872 003,48	9 834 147,28
------------------------	--	------------	--------------	--------------

AFFECTATION DU RESULTAT	En réserves en recettes d'investissement au compte 1068	1 697 244,51
	Report en fonctionnement en recettes au compte 002	

  
 ERIC LE BONAL  
 TRÉSORIERE EPERNAY MUNICIPALE

Certifié exact, le mars 2021  
 Le Maire



**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021- 42**

**acte : 7.5**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
---------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Nom des membres ayant participé au vote :**

D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C.DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN-SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ETABLISSEMENTS  
SATELLITES POUR L'ANNEE 2021**

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote l'attribution de subventions à différents établissements satellites pour 2021. Ces montants intègrent l'avance votée lors de la séance du 14 décembre dernier.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu le Budget Primitif 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs)**

**DECIDE** d'accorder une subvention :

- au CCAS	=	203 000 €
- à la MJCI	=	79 000 €.

**IMPUTE** le montant des dépenses au Budget 2021.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Et ont signé les membres présents :  
Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021  
Affichage en mairie le : 1/04/2021

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021- 43**

**acte : 7.5**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
<b>Nom des membres ayant participé au vote :</b>				
D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C.DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
POUR 2021 – COMMUNE DELEGUEE D'AY**

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud Jacquart

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'amendement déposé par M. Droin, conseiller municipal, rejeté à 24 voix contre 7 voix pour,

**Après en avoir délibéré, pour 28 (dont 2 pouvoirs),**

**1 abstention : Vincent Droin**

**Ne prennent pas part au vote : Mme Patricia Mehenni et Mme Kerner (pouvoir),**

**DECIDE** d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée d'Ay pour l'année 2021 selon le tableau ci-joint

**IMPUTE** les dépenses au budget 2021.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents : 7/04/2021  
Transmis en Sous-Préfecture le : 7/04/2021

<b>NOMS</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020</b>	<b>PROPOSITION 2021 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>SPORTIVES</b>		
Association Sportive Laïque	6 822,75	6 822,75
Gymnastique l'Union	4 023,00	4 023,00
Club Sportif Agéen	3 745,20	3 866,10
Amicale des Coureurs Agéens	2 504,50	2 504,50
Cavaliers d'Ay	503,40	503,40
Judo Club	2 408,45	2 408,45
Amicale des Anciens d'AY	327,00	327,00
Billard Club	532,80	532,80
<b>TOTAL</b>	<b>20 867,10</b>	<b>20 988,00</b>
<b>CULTURELLES</b>		
La Champenoise	2 274,40	2 274,40
Chœur Vocalyse	327,00	327,00
Comité de Jumelage	327,00	327,00
Les Agéens	327,00	327,00
AY FESTIV	327,00	327,00
Centre Régional de la photographie	327,00	327,00
AY-LENA	327,00	327,00
L'OUTIL	327,00	327,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 563,40</b>	<b>4 563,40</b>
<b>SCOLAIRES</b>		
Coopérative Ecole Pierlot (66 x 4,25 €)	280,50	280,50
Coopérative Ecole Aubrac ( 114 x 4,25 €)	505,75	pas de dossier
Coopérative Maternelles ( 79 x 4,25 €)	374,00	335,75
<b>TOTAL</b>	<b>1 160,25</b>	<b>616,25</b>
<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>		
Association entourAge (CLIC)	1 850,00	pas de dossier
Amicale des Locataires de la Cour du Conseil	327,00	327,00
UNRPA	1 525,00	1 525,00
La Récré des Pot'Agés	327,00	association dissoute
Jardin Compétence et Partage	327,00	327,00
AMAP "la Gousse d'Ay"	327,00	327,00
Anciens combattants	327,00	327,00
Féd. Nat. Anciens Combattants Afrique Nord	327,00	327,00
La prévention Routière	86,00	86,00
Union Locale CGT	2 366,50	2 366,50
<b>TOTAL</b>	<b>7 789,50</b>	<b>5 612,50</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 380,25</b>	<b>31 780,15</b>

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021- 44**

**acte : 7.5**

Membres à voix délibérante =	Présents :	Absents :	Excusés :	Pouvoirs :
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C. DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINGOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
POUR 2021 – COMMUNE DELEGUEE DE MAREUIL-SUR-AY**

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs),**

**DECIDE** d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée de Mareuil-sur-Ay pour l'année 2021 selon le tableau ci-joint

**IMPUTE** les dépenses au budget 2021.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire

**Dominique LEVEQUE**



Et ont signé les membres présents :  
Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021  
Affichage en mairie le : 1/04/2021

<b>NOMS</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020</b>	<b>PROPOSITION 2021 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>SPORTIVES</b>			
Club de Ping Pong	600,00	600,00	600,00
Club de Tennis	550,00	550,00	550,00
Les archers de Mareuil	800,00	800,00	800,00
SSMA Football	4 500,00	4 500,00	en attente
<b>TOTAL</b>	<b>6 450,00</b>	<b>6 450,00</b>	<b>1 950,00</b>
<b>CULTURELLES</b>			
Maison de Mareuil	12 500,00	10 500,00	ne souhaite pas de subv
Singuila	2 300,00	1 300,00	1 300,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 800,00</b>	<b>11 800,00</b>	<b>1 300,00</b>
<b>SCOLAIRES</b>			
AIPE	500,00	500,00	pas de dossier
Familles Rurales de Mareuil	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>AUTRES</b>			
AREH	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Anciens combattants	0,00	0,00	500,00
Les amis Notre Dame du Gruguet	500,00	500,00	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 250,00</b>	<b>22 250,00</b>	<b>7 250,00</b>

La maison de mareuil comprend les clubs :  
 d'aquarelle - billard - informatique - gymnastique  
 paradis ludique - poker - randonnée - tir air comprimé et confrérie ST Eloi

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021- 45**

**acte : 7.5**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
<b>Nom des membres ayant participé au vote :</b>				
D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C.DROUIN	D.-COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T.BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M.BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN-SANTE	A. SCHWEICH	M.-KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
POUR 2021 – COMMUNE DELEGUEE DE BISSEUIL**

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

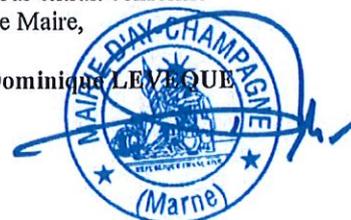
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs)**

**DECIDE** d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée de Bisseuil pour l'année 2021 selon le tableau ci-joint

**IMPUTE** les dépenses au budget 2021.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :  
Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021  
Affichage en mairie le : 1/04/2021

<b>NOMS</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020</b>	<b>PROPOSITION 2021 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>SPORTIVES</b>			
FCER Football	1 000,00	1 200,00	1 200,00
Scolarité Loisirs (gym)	350,00	300,00	pas de dossier
<b>TOTAL</b>	<b>1 350,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 200,00</b>
<b>CULTURELLES</b>			
Les Dingos du Rire	1 250,00	0,00	pas de dossier
Les Flaveux	300,00	500,00	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 550,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
<b>AUTRES</b>			
OASIS - club 3e âge	500,00	500,00	500,00
UNC Anciens combattants	700,00	500,00	500,00
Les amis de l'Eglise	850,00	2 400,00	pas de dossier
ADMR 3 Vallée Ambonnay	500,00	500,00	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 550,00</b>	<b>3 900,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 450,00</b>	<b>5 900,00</b>	<b>3 200,00</b>

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021- 47**

**acte : 7.5**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
<b>Nom des membres ayant participé au vote :</b>				
D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
G.DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BILLARD CLUB AGEEN**

Le Conseil Municipal peut sur proposition des conseils communaux ou de leurs commissions, attribuer des subventions exceptionnelles.

Le Billard Club Agéen demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir une partie de leurs dépenses d'électricité de l'année 2020 qui s'élèvent à 1.477,45 €.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € au Billard Club Agéen.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs),**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ au Billard Club Agéen.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Dominique LEVEQUE**



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021

Affichage en mairie le : 1/04/2021

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021- 48**

**acte : 1.1**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
<b>Nom des membres ayant participé au vote :</b>				
D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C.DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRANCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX DU  
MAITRE D'ŒUVRE ET CHOIX DES ENTREPRISES**

Considérant que l'état français a fait de la rénovation énergétique des bâtiments publics une priorité dans le Plan Climat, la commune a décidé de procéder à des travaux de rénovation énergétiques dans les bâtiments suivants :

**Changement éclairage LED**

Ecole Elémentaire PIERLOT  
Ecole Elémentaire AUBRAC  
Ecole Maternelle Mareuil  
Ecole Elémentaire Mareuil

**Isolation par l'extérieur**

Ecole Elémentaire AUBRAC  
Ecole Maternelle Mareuil  
Ecole Elémentaire Mareuil

**Changement de chaudière**

Ecole Maternelle Mareuil  
Ecole Elémentaire Mareuil  
Mairie de Bisseuil

Je vous propose d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre ainsi qu'une consultation pour le choix des entreprises.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Thierry BOUYE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs),

**AUTORISE** le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et signer toutes les pièces afférentes.

**AUTORISE** le Maire à lancer une consultation des entreprises et signer toutes les pièces afférentes.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Dominique LÉVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021

Affichage en mairie le : 1/04/2021

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

**A l'ouverture :**

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**Délibération n° 29032021- 49**

**acte : 1.1**

Membres à voix délibérante = 31	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 2	Pouvoirs : 3
<b>Nom des membres ayant participé au vote :</b>				
D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
G.DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
T. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN-SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le mardi 23 mars 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**REAMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE CENTRE : CHOIX DU MAITRE  
D'ŒUVRE ET CHOIX DES ENTREPRISES**

En raison du regroupement de deux écoles maternelles sur la commune, il est nécessaire pour ce faire, de restructurer les bâtiments de l'Ecole Maternelle Centre, notamment, réaménager la salle de restauration scolaire qui ne peut accueillir dans des conditions satisfaisantes tous les enfants fréquentant la restauration scolaire.

Pour ce faire, il est nécessaire de : modifier l'organisation des locaux en déplaçant le bureau de la direction, ainsi que l'emplacement de la bibliothèque, créer une salle pour le service périscolaire, créer un espace dédié au personnel et supprimer une salle de classe.

Je vous propose d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre ainsi qu'une consultation pour le choix des entreprises pour pouvoir réaliser ces travaux.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Thierry BOUYE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après en avoir délibéré, l'unanimité (dont 3 pouvoirs)**

**AUTORISE** le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et signer toutes les pièces afférentes.

**AUTORISE** le Maire à lancer une consultation des entreprises et signer toutes les pièces afférentes.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :  
Transmis en Sous-Préfecture le : 1/04/2021  
Affichage en mairie le : 1/04/2021